Ordre des
MÉDECINS VÉTÉRINAIRES
du Québec

PROCÉDURES – Dépôt du questionnaire de préinspection et de la documentation

Vous avez reçu un courriel de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec concernant la **planification** et l'**avis** de votre inspection professionnelle. Dans votre avis d'inspection, nous vous demandons de remplir un **questionnaire préinscription** et de le téléverser dans votre dossier.

Pour commencer, connectez-vous à la **Zone membre**, puis cliquez sur le bouton **Mon Dossier** situé dans le haut de la fenêtre.

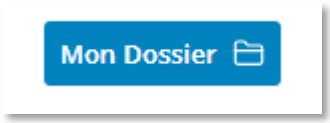

Vous retrouverez sur la page d'accueil la section **Inspection**. Elle sera accessible durant toute la durée de votre inspection, jusqu'à la réception du rapport final. Pour consulter votre dossier d'inspection en cours, cliquez sur le lien intitulé « Cliquez ici pour accéder à votre dossier d'inspection ».

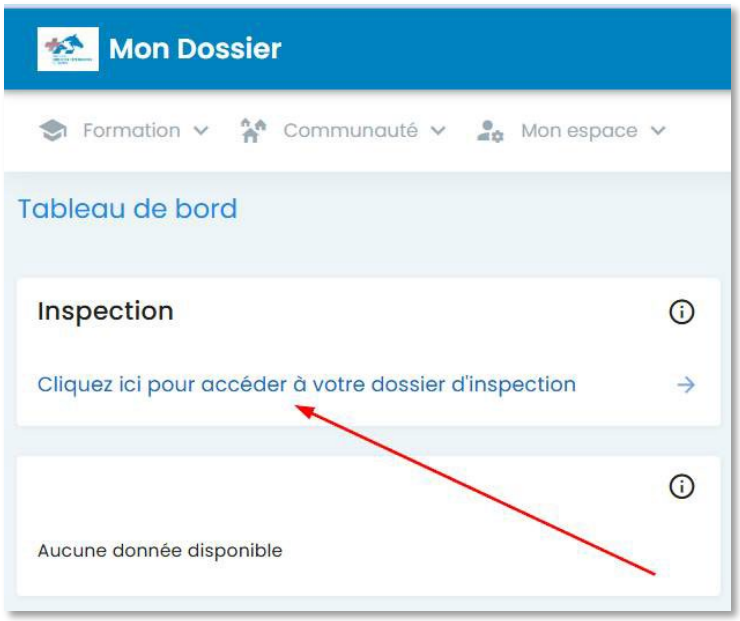

QUESTIONNAIRE PRÉINSPECTION ET DOCUMENTATION

Dans votre dossier d'inspection, une section intitulée **Questionnaire préinspection** vous informe des modalités liées au questionnaire à compléter avant votre rencontre avec l'inspecteur-conseil. Pour y accéder, cliquez sur le lien hypertexte de cette section. Le questionnaire s'ouvrira alors dans une nouvelle fenêtre.

Ordre des
MÉDECINS VÉTÉRINAIRES
du Québec

Le questionnaire est adapté à vos domaines de pratique. Il est important de sélectionner ceux qui sont indiqués dans l'avis d'inspection.

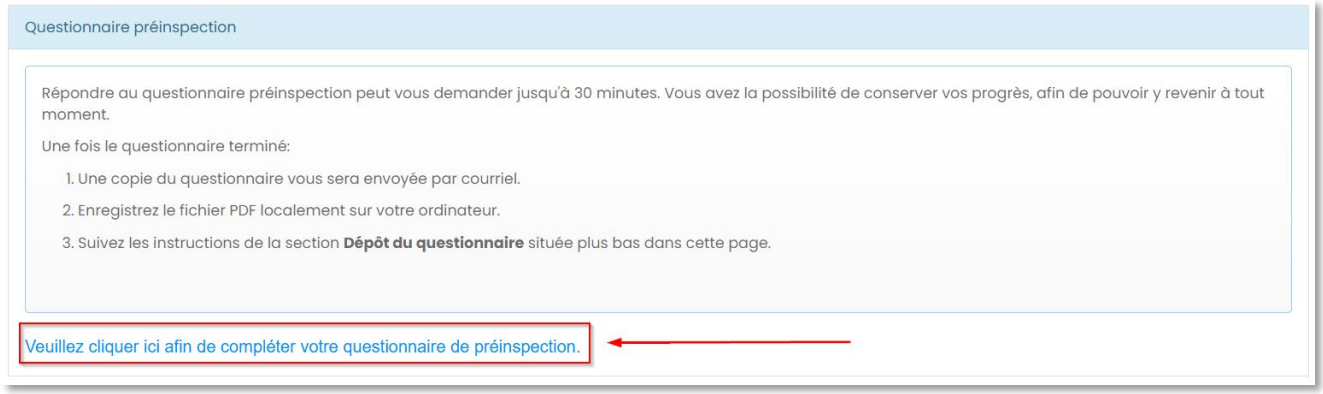

Une fois le questionnaire complété, un courriel vous sera envoyé contenant une copie de vos réponses en format PDF. Vous pourrez alors téléverser ce document dans votre dossier, dans la section **Dépôt du questionnaire**.

Pour téléverser le fichier, cliquez sur l'icône représentant une **flèche pointant vers le haut**.

Vous devrez ensuite parcourir les fichiers de votre ordinateur afin de sélectionner celui que vous souhaitez téléverser.

Une fois le fichier sélectionné, assurez-vous que son nom correspond bien à celui que vous souhaitez téléverser, puis cliquez sur le bouton "Téléversement".

Après le téléversement, cliquez sur le bouton « Confirmer le dépôt du questionnaire ». Cette action informera l'inspecteur-conseil que le questionnaire est désormais disponible pour consultation.

Ordre des
MÉDECINS VÉTÉRINAIRES
du Québec

DOCUMENTS REQUIS POUR L'INSPECTION

Après le dépôt du questionnaire, une nouvelle section deviendra accessible afin de vous permettre de téléverser les documents requis pour votre inspection professionnelle. Pour ce faire, cliquez sur le bouton "Téléverser" situé au bas de cette nouvelle section.

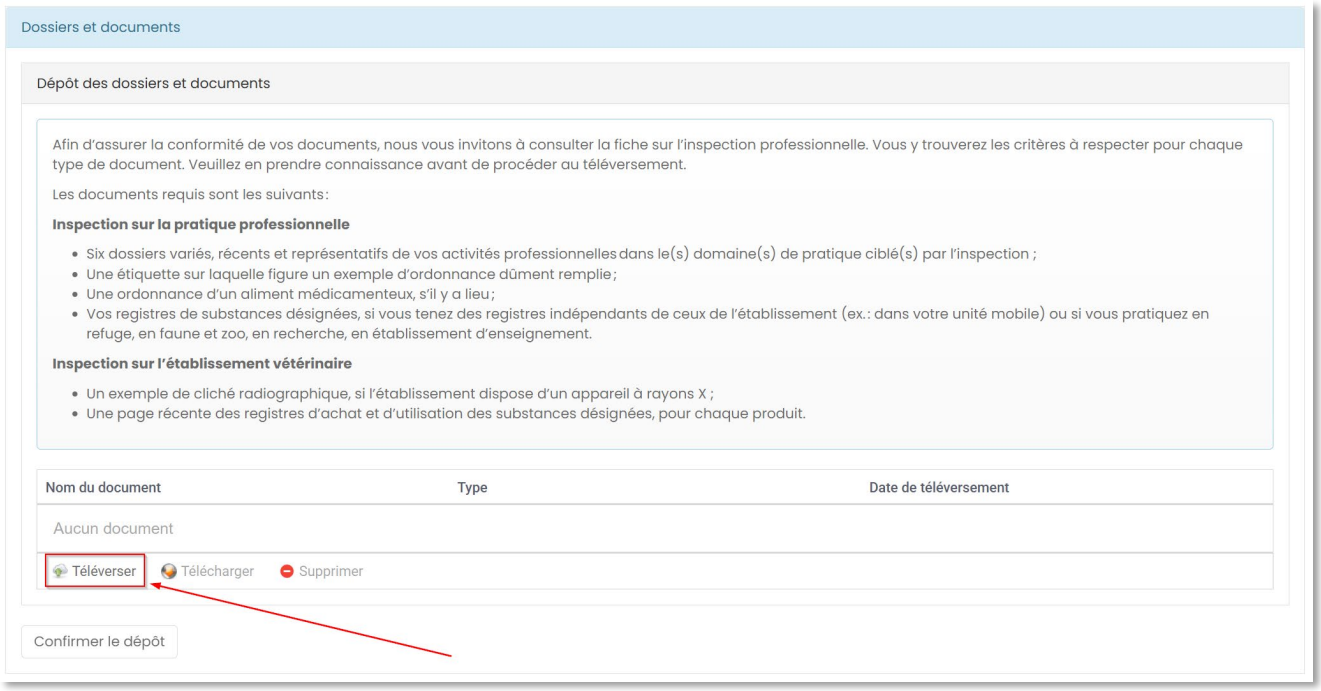

Vous devrez ensuite parcourir les fichiers de votre ordinateur afin de sélectionner celui que vous souhaitez téléverser.

Une fois le fichier sélectionné, assurez-vous que son nom correspond bien à celui que vous souhaitez téléverser, puis cliquez sur le bouton "Téléversement"

Répétez les étapes de téléversement pour chacun des fichiers demandés. Assurez-vous que tous les documents requis figurent bien dans la liste. Une fois la vérification complétée et que vous êtes satisfait des fichiers téléversés, cliquez sur "Confirmer le dépôt".

Une fois les documents confirmés, il ne sera plus possible d'en téléverser de nouveaux. L'inspecteur-conseil pourra alors consulter les documents transmis.

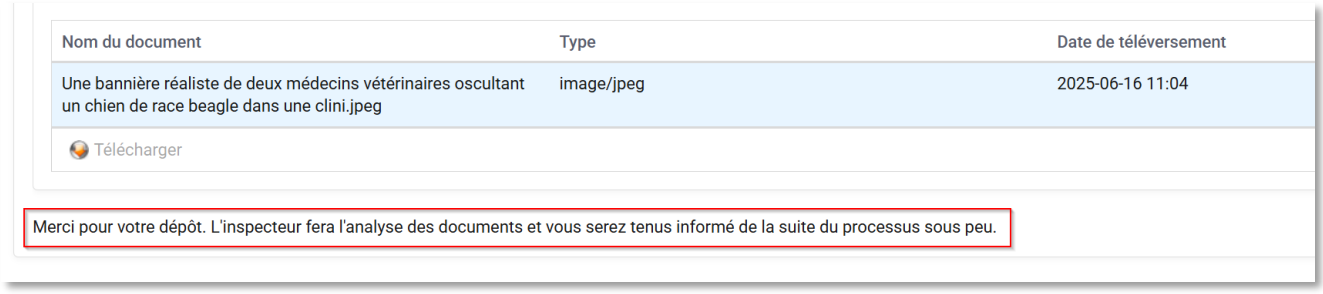

Si tous les documents sont complets et conformes aux types requis, vous recevrez une confirmation par courriel attestant leur conformité. Cette confirmation marque la fin des démarches à effectuer durant la période de préinspection.